

Instructions relatives au formulaire d'auto-certification pour les individus détenant le contrôle NCD

Veillez lire ces instructions attentivement avant de remplir le formulaire.

Les bureaux de Citi situés dans des pays ayant adopté la norme commune de déclaration (NCD) sont tenus de recueillir et déclarer certaines informations relatives au statut de résident fiscal de tout détenteur de compte. Veuillez noter que Citi peut être légalement tenu de déclarer aux autorités fiscales du pays au sein duquel le(s) compte(s) sont enregistrés, les informations figurant dans ce formulaire ainsi que d'autres informations financières relatives à vos comptes financiers. À leur tour, les autorités fiscales locales peuvent échanger les informations déclarées aux autorités fiscales du pays ou des pays dans lequel(lesquels) vous êtes domicilié fiscalement. Veuillez compléter ce formulaire uniquement si le détenteur du compte est un individu (cela concerne également les entreprises individuelles ou les successions).

Les définitions de « détenteur de compte » et d'autres termes figurent dans l'annexe. Les éléments marqués d'un astérisque (*) doivent être obligatoirement complétés.

Pour les codétenteurs de compte ou les détenteurs de comptes multiples, utilisez un formulaire distinct pour chaque individu.

Veillez noter que ce formulaire d'auto-certification est requis à des fins de NCD uniquement. Sa complétion ne remplace pas la complétion des formulaires W-9 et W-8 de l'IRS ni du formulaire d'auto-certification de la FATCA qui pourrait être autrement requis à des fins fiscales aux USA.

Si vous complétez ce formulaire au nom d'une tierce personne, veuillez indiquer la qualité (dépositaire, représentant, exécuteur testamentaire, détenteur d'une procuration, etc.) vous habilitant à signer la partie 3. Un parent ou un tuteur légal doit compléter le formulaire au nom d'un détenteur de compte mineur.

N'utilisez pas ce formulaire lorsque le détenteur de compte est une entité. Les fiducies sont considérées comme des entités à cet effet (ce qui n'est pas le cas des entreprises individuelles ou des successions). Dans de tels cas, utilisez le document intitulé « formulaire d'auto-certification NCD pour les entités ».

Ce Formulaire demeure valide à moins qu'il y ait un changement dans les circonstances qui rendraient ce Formulaire incorrect ou incomplet. Dans ce cas, vous devez notifier Citi de tout changement de ce type dans un délai de 30 jours et nous transmettre un formulaire d'auto-certification NCD mis-à-jour.

En tant qu'institution financière, Citi ne fournit pas de conseils fiscaux à ses clients. Pour toute question relative à votre statut de résident fiscal dans un pays donné, veuillez contacter votre conseiller fiscal ou vous rendre sur le portail de l'OCDE relatif à l'échange automatique de renseignements pour obtenir des renseignements pays par pays sur la résidence fiscale à l'adresse www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/.

Formulaire d'auto-certification pour les individus détenant le contrôle NCD

(Veuillez compléter les parties 1 à 3 en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE)

Partie 1 : identification du détenteur de compte individuel

A. Nom du détenteur de compte :

Nom de famille ou patronyme(s) : *

Titre :

Prénom : *

Autre(s) prénom(s) ou initiales :

Nom de société d'une entreprise individuelle :

B. Adresse actuelle de résidence :

Ligne 1 (p. ex. maison / appt / nom de suite, numéro, rue)

Ligne 2 (p.ex. municipalité / ville / département / région / état)*

Pays :*

Code postal :*

C. Adresse postale : (veuillez remplir uniquement si l'adresse est différente de celle figurant dans la section B)

Ligne 1 (p. ex. maison / appt / nom de suite, numéro, rue) :*

Ligne 2 (p.ex. municipalité / ville / département / région / état) :*

Pays :

Code postal :*

D. Date de naissance* (AAAA-MM-JJ)

E. Lieu de naissance¹

Municipalité ou ville de naissance *

Pays de naissance*

¹ Complétez la section E (Lieu de naissance) si cela est nécessaire aux fins des lois locales du pays au sein duquel le compte est enregistré.

Formulaire d'auto-certification pour les individus détenant le contrôle NCD

Partie 2 : pays de résidence fiscale et numéro d'identification fiscal (« Taxpayer Identification Number » - TIN) connexe ou équivalent

Veillez remplir le tableau suivant en indiquant le ou les pays de résidence fiscale du détenteur de compte (c.-à-d. le pays dans lequel vous êtes considéré comme résident au titre de l'impôt sur le revenu) et le TIN du détenteur de compte (le cas échéant) pour chaque pays indiqué. Si le détenteur de compte réside fiscalement dans plus de trois pays, veuillez utiliser une feuille séparée.

Si aucun TIN n'est disponible, veuillez spécifier la raison **A**, **B** ou **C** comme indiqué ci-dessous :

Raison A : le pays où le détenteur de compte est assujéti à l'impôt sur le revenu en tant que résident ne délivre pas de TIN

Raison B : le détenteur de compte ne peut obtenir de TIN ou de numéro équivalent (si vous avez sélectionné cette raison, veuillez expliquer pourquoi vous ne pouvez pas obtenir de TIN dans le tableau ci-dessous)

Raison C : aucun TIN n'est requis car la juridiction du pays de résidence fiscale qui a émis le TIN n'exige pas qu'un institution financière ne recueille et ne déclare le TIN.

	Pays de résidence fiscale	TIN	Si aucun TIN n'est mentionné, saisissez la raison A, B ou C
1			
2			
3			

Veillez expliquer dans les cases suivantes pourquoi vous ne pouvez pas obtenir de TIN si vous avez sélectionné la raison **B** ci-dessus.

1	
2	
3	

Formulaire d'auto-certification pour les individus détenant le contrôle NCD

Partie 3 : déclarations et signature*

1. Je déclare que tous les renseignements contenus dans cette déclaration sont, à ma connaissance, corrects et exhaustifs.
2. Je reconnais que les informations fournies dans ce formulaire concernant le détenteur, ainsi que les informations financières (c.-à-d. la position du compte ou sa valeur, le montant des revenus nets ou bruts perçus), en respect des comptes financiers auxquels ce formulaire s'applique, peuvent être déclarées à l'administration fiscale du pays dans lequel ce(s) compte(s) est / sont tenu(s) et échangées avec l'administration fiscale d'un ou plusieurs autres pays dont le détenteur de compte peut être résident fiscal des suites d'un accord légal entre les administrations compétentes de ces pays sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vertu de la norme commune de déclaration (NCD).
3. Je certifie être le détenteur de compte (ou être autorisé à signer au nom du détenteur de compte) s'agissant de tous les comptes concernés par ce formulaire.
4. S'il y a un changement de circonstances qui influe sur le statut de détenteur de compte ou rend ces informations incorrectes ou incomplètes, je reconnais être obligé d'informer Citi du changement des circonstances dans les 30 jours dans lesquels cet événement est survenu et de fournir une auto-certification NCD dûment actualisée.

Signature : *

Nom en caractères d'imprimerie : *

Date : *

Remarque : si vous n'êtes pas le détenteur de compte mais que vous signez en son nom, veuillez indiquer la qualité vous habilitant à signer le formulaire (c.-à-d. procuration, exécuteur testamentaire ou administrateur, parent ou tuteur légal) et fournir tout document nécessaire prouvant votre autorité.

Qualité : (*le cas échéant)

Annexe relative au formulaire d'auto-certification pour les individus détenant le contrôle NCD

Remarque : les définitions sélectionnées ci-après visent à vous aider à remplir ce formulaire. Si vous avez des questions par rapport à ces définitions ou des demandes d'informations complémentaires, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

« **Détenteur de compte** » : la personne listée ou identifiée comme détenteur d'un compte financier. Une personne qui détient un compte financier au profit d'une autre personne comme un agent, dépositaire, représentant, signataire, gestionnaire d'investissements, intermédiaire ou tuteur légal, n'est pas considérée comme le détenteur de compte. Par exemple, dans le cas d'une relation parent / enfant lorsque le parent agit comme tuteur légal, l'enfant est considéré comme le détenteur de compte. Dans le cadre d'un compte détenu conjointement, chaque codétenteur est considéré comme un détenteur de compte. Dans le cas d'une succession, le défunt doit être identifié comme le détenteur de compte.

« **Compte financier** » : tout compte tenu par une institution financière, y compris : les comptes de dépôt ; les comptes de conservation ; un titre de participation ou un intérêt de la dette dans certaines entités d'investissement ; les contrats d'assurance à valeur de rachat brute ; et les contrats de rente.

« **Juridiction soumise à déclaration** » : une juridiction (i) avec laquelle est conclu un accord prévoyant l'obligation de communiquer des informations relatives aux comptes financiers contenues dans la Norme commune de déclaration, et (ii) qui est identifiée dans une liste rendue publique.

« **Juridiction partenaire** » : une juridiction (i) avec laquelle est conclu un accord prévoyant l'obligation de communiquer les informations en vertu de la Norme commune de déclaration et requises dans le cadre de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, et (ii) qui est identifiée dans une liste rendue publique.

« **Personne détenant le contrôle** » : une personne physique qui exerce un contrôle sur une entité. Lorsque cette entité est considérée comme une entité non financière passive (« ENF passive »). Cette définition correspond au terme de « bénéficiaire effectif » d'une entité tel que décrit dans la Recommandation 10 (et la note interprétative) des recommandations du Groupe d'action financière, telles qu'adoptées en février 2012. Lorsque le détenteur de compte d'une entité est traité comme une Entité non-financière passive (« EN F »), une institution financière doit déterminer si de telles personnes détenant le contrôle sont des personnes d'une juridiction soumises à déclaration. Si vous êtes la personne détenant le contrôle d'une ENF passive, vous devez compléter le formulaire d'auto-certification NCD pour les personnes détenant le contrôle au lieu du présent formulaire.

« **Entité** » : une personne morale ou un montage juridique, comme une entreprise, une organisation, un partenariat, une fiducie ou une fondation.

« **TIN** » : le numéro d'identification fiscal (« Taxpayer Identification Number ») ou un équivalent fonctionnel en l'absence de TIN. Le TIN est une combinaison unique de lettres ou de chiffres assignée par une juridiction à un individu ou à une entité et utilisée pour identifier l'individu ou l'entité au titre de l'administration des lois fiscales de cette juridiction.

Certaines juridictions ne délivrent pas de TIN. Cependant, ces juridictions utilisent souvent d'autres numéros à haute intégrité offrant un niveau d'identification équivalent (« équivalent fonctionnel »). Exemples pour les individus : numéro de sécurité sociale ou d'assurance, code ou numéro de carte d'identité ou d'identification personnelle / de service, et numéro d'enregistrement de résident.